

# Inspection interne

## Ce qu'est l'inspection interne



Une activité qui consiste à vérifier, à surveiller et à maintenir des conditions de travail sécuritaires en décelant et en éliminant les situations dangereuses avant qu'un événement imprévu se produise.

L'inspection permet d'établir :

- les dérogations aux normes;
- l'usure et la dégradation de l'équipement;
- l'absence de méthodes de travail sécuritaires;
- les risques liés aux machines, aux outils, au matériel, aux tâches, à l'environnement ou à l'aménagement des lieux<sup>1</sup>.

## Les types d'inspections

**L'inspection générale**, qui a pour objectif de déceler tous les risques présents dans l'organisation.

**L'inspection de type réseau**, qui vise à déceler les risques liés à une famille d'équipements (réseau électrique, équipements de premiers soins et de secours, etc.).

**L'inspection ponctuelle**, qui cherche à déceler les risques liés à une pièce, un équipement, une tâche en particulier.

**L'inspection départementale**, qui s'intéresse à tous types de risques pouvant se trouver dans un département, un atelier, un service ou un secteur en particulier.

## L'objet de l'inspection interne

Votre attention doit se porter vers différents types de dangers :

- pour la sécurité;
- biologiques;
- chimiques;
- ergonomiques;
- physiques<sup>2</sup>.

### Bon à savoir!

Plusieurs associations sectorielles paritaires (ASP) offrent des formations sur ce thème.

1. MICHÈLE BÉRUBÉ, ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR « AFFAIRES MUNICIPALES ». *Organisation de la prévention. Les techniques d'identification des risques : L'inspection*, APSAM, Fiche technique #43, 2004, <http://www.apsam.com/publication/fiche/FT43.pdf>, 4 p.

2. CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL. « Inspections efficaces des lieux de travail », Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, 2009, <http://www.cchst.ca/oshanswers/prevention/effectiv.html> (page consultée le 6 juin 2013).

## Les étapes d'une inspection interne

### 1. La préparation

Avant de vous rendre sur les lieux à inspecter, vous devez d'abord :

- vous familiariser avec l'ensemble des activités de votre établissement;
- être au fait des lois et des règlements applicables;
- déterminer le type d'inspection le plus approprié;
- déterminer le lieu à inspecter;
- choisir, adapter ou établir une liste d'inspection appropriée à votre milieu de travail ou au secteur visé;
- déterminer le meilleur moment pour effectuer cette inspection;
- prévoir le matériel dont vous aurez besoin;
- vous assurer de la disponibilité des personnes ressources;
- établir votre itinéraire d'inspection<sup>3</sup>.

### 2. La tournée d'inspection

Pour la visite du milieu de travail :

- choisissez un moment représentatif de la situation réelle de travail;
- soyez attentif à toute situation potentiellement à risque ou anormale;
- posez des questions aux travailleurs et écoutez bien leurs réponses;
- informez le superviseur des situations dangereuses afin qu'elles soient corrigées;
- consignez les situations moins pressantes dans le rapport d'inspection.

### 3. Le rapport

Les risques détectés doivent y être consignés, classés en ordre de priorité d'intervention, selon leur importance, pour les corriger<sup>4</sup>. Le rapport doit être transmis au comité paritaire en SST (art. 78 paragr. 11, LSST).

### 4. Le suivi

Cette étape est essentielle pour :

- s'assurer que les mesures correctives sont mises en œuvre;
- évaluer leur efficacité et proposer de nouvelles mesures, s'il y a lieu;
- s'assurer qu'elles n'entraînent pas l'introduction de nouveaux risques dans le milieu de travail.

Différentes grilles d'inspection sont disponibles sur le portail de formation ainsi que des gabarits de rapport d'inspection!

## Votre rôle en tant que responsable syndical en SST

En plus de participer activement au processus d'inspection interne dans votre milieu, vous devriez :

- voir à ce que le comité paritaire en SST établisse un calendrier des inspections;
- vous assurer que les inspections planifiées sont réalisées;
- veiller à ce que les responsables des inspections soient formés à cet effet;
- contribuer à la préparation des grilles d'inspection;
- demeurer à l'écoute des travailleurs;
- faire appel à leur participation pour les activités d'inspection;
- contribuer au suivi de celles-ci avec le comité paritaire afin de corriger les anomalies.

3. ELENA LAROCHE, *et al.* « Les principaux mécanismes d'identification et d'évaluation des risques préaccident », *Gestion de la santé et de la sécurité au travail*, Montréal, Chenelière Éducation, 2013, p. 197 et PREVENTEX. *Inspection des lieux de travail*, Préventex, 2002, <http://www.preventex.qc.ca/images/documents/reference/inspection.pdf>, p. 17.

4. ELENA LAROCHE, *et al.* « Les principaux mécanismes d'identification et d'évaluation des risques préaccident », *Gestion de la santé et de la sécurité au travail*, Montréal, Chenelière Éducation, 2013, p. 198.